

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Brugnera, Mme Colboc, M. Lavergne, Mme Tiegna, M. Olive,
M. Rousset et M. Pellerin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 BIS A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.